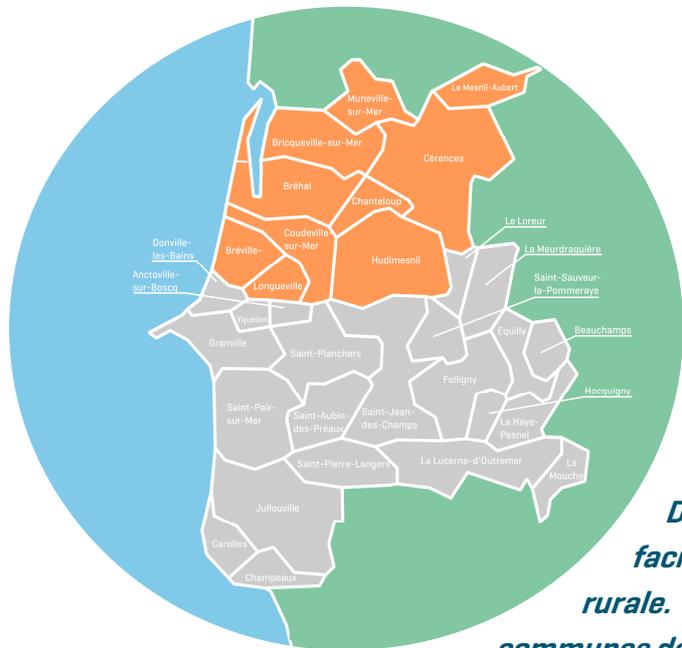


TRANSPORT A LA DEMANDE

MODE D'EMPLOI

SECTEUR BREHAL-CERENCES



Le transport à la demande est développé par le Conseil Départemental depuis 2012. Son objectif premier est de faciliter les déplacements des personnes isolées en zone rurale. Depuis septembre 2016, il a été étendu aux 32 communes de Granville Terre et Mer.



Un service « de proximité » domicile- Granville et/ou au marché de Bréhal

Une navette vient chercher la personne à son domicile puis la ramène à son domicile [horaires fixes]. Ce service est valable :

- 3 fois par semaine pour Granville : les mercredis après-midi, vendredis après-midi et samedis matin
- 1 fois par semaine le marché de Bréhal : le mardi matin



Un service quotidien [du lundi au vendredi] de navette pour la ligne 2

A l'aller, une navette vient chercher la personne à la Mairie de son domicile et la dépose à Bréhal, au pôle de proximité de Granville Terre et Mer [ancienne gare], pour qu'elle puisse prendre la ligne 2 [Manéo express vers Granville ou St-Lô]. Au retour, la navette vient chercher la personne au pôle de proximité et la dépose à la mairie de son domicile.

Les horaires sont fixes : aller en début de matinée [arrivée à Bréhal à 7h58] et retour en fin d'après-midi [départ de Bréhal à 17h55].



Un service de substitution

Un service de substitution sur la ligne 2 a été mis en place pour les personnes en fauteuil roulant.

Communes du secteur Bréhal-Cérences : Bréhal, Bréville-sur-mer, Bricqueville-sur-mer, Cérences, Chanteloup, Coudeville-sur-mer, Hudimesnil, Le Mesnil-Aubert, Longueville, Muneville-sur-mer.

Ce service est financé par le Département de la Manche et Granville Terre et Mer.

DES MODALITES IDENTIQUES POUR TOUS

Accessibilité

Tous ces transports sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.



Réservation

La réservation est obligatoire au plus tard la veille avant 16h [appel gratuit depuis un poste fixe]. **N° Vert 0 800 150 050**

Tarif

Le billet est à 2,30 € l'unité, 23 € pour une carte 12 trajets. La correspondance est possible avec le même titre de transport pendant 1 heure entre la navette et la ligne *Manéo express*.